

Un problème relatif aux déchets ?
Service environnement - 064/52.17.26

Collecte des déchets

Les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débuteront à 5h30. Nous vous invitons à sortir vos déchets la veille du jour de collecte prévu au calendrier à partir de 18h00.

PMC et Papiers-cartons

La prochaine collecte des PMC et cartons aura lieu le **lundi 31 décembre**.
Les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débuteront à 5h30. Nous vous invitons à sortir vos déchets la veille du jour de collecte prévu au calendrier à partir de 18h.

Ecoparc Hygea (rue de Tyberchamps - près du Canal)

Plus d'infos: www.hygea.be ou 065/87.90.90 (Hygea) - 064/65.09.82 (Ecoparc de Seneffe)
Horaire d'hiver : Du mardi au samedi : de 9h00 à 16h45 ; dimanche, lundi et jours fériés : fermé
Pour tout renseignement complémentaire, contactez Hygea au 065/87.90.90 ou via email : hygea@hygea.be.
Les mardis 25 décembre 2018 (Noël) et 1er janvier 2019 (Nouvel An) sont des jours fériés, votre recyparc sera fermé.

Appel à candidatures

Espace Jeunes recherche des étudiants motivés pour assurer des animations lors des stages organisés pendant les vacances scolaires et les mercredis de 13h00 à 16h00.

L'étudiant sera amené à animer, seul ou en binôme, dans une ambiance de travail constructive et dynamique, un groupe d'enfants (de 2,5 à 16 ans) via des activités sportives et créatives.

Nous recherchons particulièrement des personnes capables de dispenser des animations dans les secteurs suivants : danse, artistique, multisports, cuisine, équitation, ...
Les lieux des prestations se situent essentiellement dans l'entité de Seneffe.

Profil recherché

Une priorité sera donnée aux étudiants qui répondent aux conditions suivantes :

- avoir minimum 17 ans ;
- disposer d'une première expérience en animation d'enfants (de 2,5 à 16 ans) ;
- être porteur d'un brevet d'animation est un très grand atout ;
- poursuivre un cursus scolaire dans le domaine de l'éducation ou de l'animation ;
- être disposé à suivre une journée de formation et d'informations.

Modalités

Faire parvenir votre lettre de motivation accompagnée de votre CV pour le 02 janvier 2019 au Service Jeunesse, rue des Canadiens n°15 à 7180 Seneffe.

Vous serez convoqué à un entretien et devrez fournir les documents suivants :

- une copie de votre carte d'identité
- une copie de votre carte bancaire ou un extrait de compte
- une photo
- une copie de votre brevet, diplôme ou attestation en lien avec la fonction (animateurs)



Renouvellement du CCCAPH de Seneffe Appel aux candidats

Dans le cadre de sa politique orientée vers le « **mieux vivre ensemble** », la commune de Seneffe a mis en place un organe régulier de concertation et de dialogue appelé : « **Conseil Consultatif Communal des Aînés et de la Personne Handicapée** » basé sur le principe de la « **participation citoyenne** ».

Ce projet est ouvert à tous les seneffois pour peu que vous ayez au minimum 55 ans et/ou que vous soyez concernés par la thématique du handicap (tant au niveau personnel, familial ou professionnel).

Si vous avez envie de vous investir dans ce comité pour promouvoir le bien-être de tous, nous vous invitons à compléter et renvoyer le bulletin ci-joint à l'adresse suivante pour

le 11 janvier 2019 au plus tard - Administration communale de Seneffe – service du Plan de Cohésion Sociale, rue Lintermans n°21 à 7180 Seneffe.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les personnes suivantes (membres actuels) : christian.graux@gmail.com, pvillers@brutele.be, amdelfosse@hotmail.com, f.urbain@seneffe.be (064/52.17.13).

Renouvellement du CCCAPH de Seneffe – à renvoyer pour le 11/01/2019.

Je soussigné (e) - (Nom – Prénom) :

Adresse :

Tel /gsm :

Mail :

Souhaite participer au renouvellement du CCCAPH et désire être informé(e) de la procédure à suivre.

Date et signature

En soumettant ce formulaire d'inscription, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées et/ou exploitées et/ou traitées par la Commune de Seneffe et pour la Commune de Seneffe dans le but de renouveler le CCCAPH uniquement. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par ce formulaire, vous pouvez à tout instant contacter la Commune de Seneffe à l'adresse mail suivante : commune@seneffe.be en indiquant dans l'objet de votre mail « RGPD ».

Fermeture des Bureaux

Les services communaux seront fermés le **lundi 24 décembre** après-midi, les **mardi 25** et **mercredi 26 décembre 2018**.

Le **lundi 31 décembre 2018** après-midi et le **mardi 1er janvier 2019**.

En cas de nécessité, vous pouvez joindre le fossoyeur au numéro 0494/11.56.35

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Action de chasse en battue

La date de battue au bois d'Arpes est le **21 décembre 2018**. Conformément à l'article 15 du Code forestier, la circulation dans les bois et forêts est interdite aux jours et aux endroits où l'action de chasse en battue présente un danger pour la sécurité des personnes. Des panneaux d'interdiction et d'information sont placés aux issues des chemins et sentiers publics traversant les zones concernées. Les affiches doivent être placées, par le responsable de la chasse, deux jours avant la fermeture annoncée et enlevées un jour après. Pour votre sécurité, merci de les respecter. Pas de dates prévues pour le Bois de l'Hôpital.

Collecte de sang

Le vendredi 28 décembre de 16h à 18h30 à la Salle des mariages de Seneffe (derrière la maison communale).

Campagne de prévention du SPF économie sur les dangers des feux d'artifice

Les anniversaires, les mariages, les fêtes de village et surtout les réveillons de Noël et Nouvel An sont des périodes propices à l'utilisation de feux d'artifice. Leur utilisation n'est toutefois pas sans danger. C'est pourquoi le SPF Economie souhaite, cette année encore, attirer l'attention sur l'importance d'un usage correct de ces artifices de joie.

Pour plus d'informations, vous trouverez la brochure « Ne gâchez pas votre fête ! » au service population.

Pour rappel, l'organisation d'un feu d'artifice sur le territoire communal doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Bourgmestre. Les demandes d'autorisation sont à adresser par écrit à l'administration communale ou par e-mail à commune@seneffe.be.

Agenda

Arkenna - Chine (Conférence)

Le vendredi 11 janvier à 20h à l'Espace Culturel de la Samme à Seneffe. Entrée 3€ (abonnement 9€).

Infos : 0475/97.42.88 - <http://arkennaseneffe.blogspot.be>



vous cheminée a-t-elle été entretenue ?

Les statistiques le prouvent, les feux de cheminée représentent 10% de nos incendies domestiques pendant la période hivernale.

Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par an par un professionnel.

Plus d'info sur www.zhc.be